

Mail reçu le 20/09/2022 à 07h42

Bonjour

J'habite au Pyla proche d'une des plages du Pyla depuis 10 ans. Je connais donc particulièrement comment est effectué le réensablement et les conséquences, mais aussi la différence entre les années sans et les avec.

Ainsi après étude du dossier, mes remarques sont les suivantes :

- Les plages sont un espace public, qu'il faut entretenir au même titre que la voirie, les parcs et jardins ou les bibliothèques.
- Les plages sont un élément essentiel de l'attractivité de la commune et dans la commune du Pyla. Elles sont un lieu de découvertes, d'activités, et de vie sociale dont on ne peut se passer.
- Leur entretien concourt indéniablement à la protection du trait de côte et des installations publiques et privées.
- L'innocuité des opérations d'entretien sur le milieu géomorphologique, la faune et la flore, est largement démontrée par toutes les études : l'impact des travaux sur les espèces présentes, que ce soit sur les lieux de prélèvement ou sur les lieux de dépôt, régulièrement étudié par le laboratoire EPOC de la Station Marine d'Arcachon, dans ces zones de sable pauvres et mouvantes, est négligeable.
- Je n'ai jamais constaté de désagréments ou accidents lors des travaux. Toutes les précautions sont prises dans ce sens à ce que je constate.

Il est donc absolument nécessaire de réensabler les plages.

Mes salutations

JEAN-JACQUES CALDERINI